

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 18 février 2021

DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE POUR  
LE BUDGET  
PRIMITIF 2021

N° CS2021-01

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 29  
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 11 février 2021

Secrétaire de séance : Nadine PERINET

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

M. Hubert BERTRAND – Mme Aurélie CHARILLON –  
M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Daniel  
RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Gabriel  
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain  
LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI –  
Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD –  
M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON –  
M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-  
Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT - M. Stéphane  
VALLI - M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves  
BROISIN – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, délégué de M. Philippe NOUVELLE –  
Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Muriel  
BENIER – M. Jacques DUBOUT, suppléant de Mme  
Christine DUPENLOUP – Mme Séverine RALL,  
suppléante de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Christian  
AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT –  
M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M Marin GAILLARD donne pouvoir à M Jean-Claude  
GEORGET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à  
Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

**M. Philippe NOUVELLE – Mme  
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER –  
M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves  
CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT - M. Denis MAIRE -  
M. Christophe ARMINJON - M. Joseph DEAGE – M. Cyril  
DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude  
TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET –  
M. Yves MASSROTTI - M. Marin GAILLARD –  
Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET**

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2021 s'inscrit dans une perspective de transition, faisant suite à l'installation du Pôle métropolitain pour le nouveau mandat il y a tout juste six mois et, surtout, au travail en cours d'élaboration de notre feuille de route politique pour le mandat 2020-2026. Il est établi dans un contexte contraint, marqué par la crise sanitaire, économique et sociale, et donc par de très fortes tensions sur les finances publiques.

Le premier budget de notre nouveau mandat au Pôle métropolitain est donc marqué par la volonté de poursuivre les actions structurantes initiées précédemment et de rendre possible de nouvelles évolutions fortes dans le mandat, dès lors que notre feuille de route politique sera adoptée et traduite en plan d'actions.

Ainsi, l'année 2021 sera marquée par la finalisation du Projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération du Grand Genève et son dépôt auprès de la Confédération suisse, la préparation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, la refondation du projet de territoire Grand Genève à l'aune des défis de la transition écologique avec le lancement de la démarche « Grand Genève en transitions », le déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage), l'adoption du schéma métropolitain de l'Habitat, le lancement d'expérimentations en faveur de l'économie circulaire, la promotion des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable, le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur.

L'année 2021 sera aussi l'occasion de débattre et de décider, dans le droit fil de la feuille de route politique, de sujets majeurs liés à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de notre territoire, à l'élaboration possible d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur un périmètre à définir (hors Thonon agglomération disposant d'un SCOT sur un périmètre élargi), l'élaboration d'un programme d'actions économiques du Genevois français permettant de répondre aux défis de la crise et de prendre le virage de la transition écologique.

L'action du Pôle métropolitain du Genevois français répond à plusieurs objectifs de ses EPCI membres :

- Renforcer leur capacité de négociation au sein du Grand Genève et dans les différentes instances de coopérations transfrontalières;
- Garantir une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et plus globalement au plan national;
- Renforcer nos capacités d'actions dans 4 domaines prioritaires: la mobilité, l'aménagement du territoire, la transition écologique ; le développement économique, la formation et l'enseignement supérieur.
- Accompagner les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dans la recherche de financements, dans le cadre des politiques contractuelles, en appui des réalisations et investissements qu'ils portent ;
- Engager des actions de communication, proposer des démarches de concertation et de participation, agir dans le domaine de la Culture afin de renforcer l'adhésion et le sentiment d'appartenance au Grand Genève ; mieux appréhender les enjeux de notre territoire, accompagner les changements, mieux adapter et rendre lisibles les actions

menées. Le Pôle doit porter un message auprès des habitants du Genevois français et du Grand Genève.

Progressivement, nous avons donc développé cinq types d'actions pour :

- Planifier pour mieux maîtriser notre développement à l'échelle transfrontalière (Projets de territoire du Grand Genève et différentes générations de Projet d'agglomération) et du Genevois français (Schémas métropolitains de mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET...))
- Déployer des services aux habitants et des entreprises à travers les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage-Citiz, plans de mobilités), la Cité des Métiers du Grand Genève, Grand Forma (formation et enseignement supérieur), REGENERO...
- Réaliser des évènements fédérateurs et une communication plus proche des usagers et des habitants : la Nuit est Belle, les Assises Européennes de la transition énergétique, les Rencontres culturelles du Grand Genève, Assises transfrontalières des Elus, promotion du territoire à travers les évènements économiques annuels, F-LEX, le Festival du Léman Express, la refonte des sites internet du Grand Genève et du Pôle métropolitain du Genevois français...
- Développer des partenariats afin de renforcer l'efficacité de nos actions, faire reconnaître la spécificité de notre métropole transfrontalière, mobiliser des cofinancements externes afin d'accélérer la réalisation des projets : Europe (plusieurs opérations INTERREG), Etat et Région (Contrat de Plan Etat-Région avec la convention de Coopération métropolitaine du Genevois français ; CRTE. Convention Air...) ; Confédération suisse, Cantons de Genève et Vaud (Projets d'agglomération), nouvelles formes de partenariats avec l'ADEME, l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie, la Banque des Territoires.
- Observer et objectiver les dynamiques du territoire comme base des politiques publiques.

Notre mandat s'ouvre par une crise sanitaire, économique et sociale majeure. Il est aussi marqué par de nombreuses avancées. La mise en service du Léman Express, des bus et tramway transfrontaliers, la Voie Verte d'agglomération constitue une démonstration quotidienne de la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière pour le développement de services aux habitants. Ce résultat confirme la réalité de notre bassin de vie transfrontalier, réalité humaine, sociale, économique, culturelle et sportive.

Jugées impossibles hier, ces réalisations se sont affirmées dans le quotidien de nombreux de nos concitoyens. Elles nous invitent à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des habitants et entreprises de notre territoire, relever les défis de la crise et garantir le vivre ensemble. La transition écologique constitue le fil directeur de notre mandat.

L'année 2021 est donc une année de transition et doit nous permettre de redéfinir le champ des possibles, les priorités à donner à l'action du Pôle métropolitain, les domaines dans lesquels, nous souhaitons à travers le Pôle métropolitain, renforcer les capacités d'actions du bloc local communes – EPCI – Pôle métropolitain.

Dans cette perspective, il est proposé, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du budget primitif 2021, de ne pas appeler d'augmentation de cotisations des EPCI membres, contrairement à ce que prévoyait initialement la prospective budgétaire 2018-2021, afin de se donner le temps d'élaborer – toujours dans cette logique de budget de transition – un nouvel effort de projection, sur la durée.

Le BP 2021 s'inscrit dans l'hypothèse d'une stabilité des contributions des membres à 7€ par habitant pour la seule année 2021, (la prospective budgétaire 2018 – 2021 prévoyait une contribution de 8,50 € / habitant pour l'année 2021).

Une évolution à la hausse des contributions reste néanmoins possible, dès 2022, en lien avec le programme d'actions prévisionnel et l'évolution souhaitée des missions et compétences que les EPCI souhaiteront confier au Pôle métropolitain.

Les recettes prévisionnelles du BP 2021 reposent donc sur un peu plus de 3 000 000 € de contributions des membres. Elles intègrent également des subventions externes de l'ordre de 773 000 € (Europe – INTERREG ; Région ; ADEME ; Banque des Territoires) et un report estimatif de 739 000 € du BP 2020.

Le projet de BP 2021 s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à hauteur de 4 730 000 €.

La consommation du budget 2020 en fonctionnement est de 72.19% et 41.50% en investissement. Ce taux de réalisation en baisse par rapport aux années antérieures (90% en 2018 ; 82% en 2019), 2020 conjuguant renouvellement des équipes politiques et crise sanitaire.

Le BP 2021 est un budget de transition. Une prospective budgétaire à 3 ans sera donc établie après adoption de la feuille de route politique 2020-2026 et mise à jour du programme de travail pluriannuel.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/02/21

Publié ou notifié le 26/02/21

Le Président,  
Christian DUPESSEY

